



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Générale
18 octobre 2024
Français
Original : Anglais

Organe subsidiaire chargé de l'application

Cinquième réunion

Cali, Colombie, 16–18 octobre 2024

Point 4 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Rapport de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur sa cinquième réunion

Résumé

L'Organe subsidiaire chargé de l'application a tenu sa cinquième réunion à Cali, en Colombie, du 16 au 18 octobre 2024. Il a examiné tous les points inscrits à son ordre du jour et a adopté une recommandation sur l'examen de la mise en œuvre : progrès dans la définition des cibles nationales et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi qu'une recommandation sur le forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, qui s'est tenu lors de la présente réunion.

Les projets de décision contenus dans les recommandations seront soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour examen à sa seizième réunion.

Le compte rendu des débats de la réunion figure dans la section II du rapport.

Le résumé du Président sur les débats tenus lors du forum libre pilote figure en annexe du rapport.

* Nouveau tirage pour des raisons techniques (24 octobre 2024).

Table des matières

I.	Recommandations adoptées par l'Organe subsidiaire chargé de l'application.....	3
5/1.	Examen de la mise en œuvre : progrès réalisés dans la définition des cibles nationales et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	3
5/2.	Forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, réalisé lors de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.....	9
II.	Compte rendu des débats.....	10
Annexe.	Résumé du Président des échanges du forum libre pilote sur l'examen par les pays de la mise en œuvre organisé par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa cinquième réunion	Error! Bookmark not defined.

I. Recommandations adoptées par l'Organe subsidiaire chargé de l'application le 18 octobre 2024

5/1. Examen de la mise en œuvre : progrès réalisés dans la définition des cibles nationales et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

L'Organe subsidiaire chargé de l'application,

Rappelant les décisions XIII/25 du 9 décembre 2016, 14/28 du 25 novembre 2018 et 15/6 du 19 décembre 2022 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique¹,

Ayant examiné les informations fournies dans le document CBD/SBI/5/2/Rev.1 et ses additifs²,

Recommande qu'à sa seizième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision s'alignant sur ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant l'adoption de mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen dans la décision 15/6 du 19 décembre 2022,

Notant les résultats des dialogues régionaux et sous-régionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi que les informations et expériences qui y ont été échangées, et exprimant sa gratitude aux Parties qui ont accueilli ces dialogues et aux Parties et organisations qui leur ont fourni un soutien financier et logistique,

Notant avec satisfaction le soutien apporté à de nombreuses Parties par le Fonds pour l'environnement mondial et ses organismes de mise en œuvre afin de faciliter la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, tout en notant avec préoccupation que toutes les Parties éligibles n'ont pas bénéficié d'un soutien ou d'un soutien en temps opportun,

Reconnaissant que la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal³ dépend de la mise à disposition de moyens de mise en œuvre adéquats, suffisants, prévisibles et accessibles, notamment de ressources financières, de renforcement des capacités et de développement des capacités, de coopération technique et scientifique ainsi que de transfert de technologie, en particulier pour les Parties qui sont des pays en développement,

1. *Félicite* les Parties qui ont soumis leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et mis à jour à la lumière du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, telles qu'énumérées en annexe I ;

2. *Note avec satisfaction* qu'un certain nombre de Parties, énumérées en annexe II, ont communiqué des objectifs nationaux alignés sur les cibles mondiales du Cadre, soit en tant que proposition autonome, soit dans le cadre de la communication de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et qu'elles les ont présentés en suivant le modèle fourni en annexe I de la décision 15/6 et en utilisant l'outil d'établissement de rapport en ligne du centre d'échange ;

3. *Prie instamment* les Parties qui ne l'ont pas encore fait de réviser ou de mettre à jour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, comme le prévoit la décision 15/6, dans les meilleurs délais ;

¹ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1760, no 30619.

² CBD/SBI/5/2/Add.1/Rev.1, CBD/SBI/5/2/Add.2/Rev.1 et CBD/SBI/5/2/Add.3.

³ Décision 15/4, annexe.

4. *Encourage* les Parties à rendre possible la participation et l'engagement pleins et entiers des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales, des jeunes, des organisations de la société civile, des universités, du secteur privé, de tous les niveaux de pouvoir et des parties prenantes de tous les autres secteurs pertinents à tous les stades de la révision ou de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité par des modalités inclusives et transparentes ;

5. [*Demande* au Fonds pour l'environnement mondial et à ses organismes de mise en œuvre de fournir en temps voulu à toutes les Parties éligibles, en fonction de la situation et des besoins nationaux, sur demande, un soutien leur permettant de réviser ou d'actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;

[6. *Prie instamment* toutes les Parties de mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en reconnaissant la nécessité de renforcer le soutien aux pays en développement par des moyens de mise en œuvre adéquats, prévisibles et facilement accessibles, et en tenant compte des considérations relatives à la mise en œuvre du Cadre.]

[6alt. *Prie instamment* toutes les Parties à mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité[, conformément à l'article 20 de la Convention,][selon le contexte, les priorités et les capacités nationales,] en reconnaissant la nécessité d'un soutien accru, [en particulier pour] [envers] les pays en développement, [en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement[, ainsi que des pays à économie en transition,]]par l'entremise de moyens de mise en œuvre [rapides,] prévisibles et facilement accessibles [provenant de toutes les sources en fonction des besoins] et en tenant compte des considérations liées à la mise en œuvre[,] comme définies à la section C] du Cadre.]

Annexe I

Liste des Parties ayant soumis au Secrétariat une stratégie et un plan d'action nationaux pour la biodiversité alignés avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal depuis décembre 2022, au 18 octobre 2024⁴

	<i>Partie</i>	<i>Date de réception par le Secrétariat</i>
1	Afghanistan	28 juillet 2024
2	Australie	27 septembre 2024
3	Autriche ^a	3 mai 2024
4	Burkina Faso	15 août 2024
5	Canada	21 juin 2024
6	Chine	25 janvier 2024
7	Cuba	31 juillet 2024
8	Émirats arabes unis	9 octobre 2024
9	Espagne	30 janvier 2024
10	État de la Palestine	16 octobre 2024
11	France	11 décembre 2023
12	Hongrie	28 août 2023
13	Indonésie	12 septembre 2024
14	Irlande	8 février 2024

⁴ La liste sera mise à jour lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties, afin de tenir compte de toute autre communication reçue.

15	Italie ^b	9 juillet 2024
16	Japon	11 juillet 2023
17	Jordanie	11 août 2024
18	Libye	17 octobre 2024
19	Luxembourg	7 novembre 2023
20	Malaisie	31 juillet 2024
21	Malte	23 septembre 2024
22	Mexique	22 août 2024
23	Norvège	7 octobre 2024
24	Ouganda	15 octobre 2024
25	République de Corée	2 août 2024
26	République de Moldova	16 octobre 2024
27	Slovénie	10 septembre 2024
28	Suriname	16 juillet 2024
29	Tonga	27 septembre 2024
30	Tunisie	15 octobre 2024
31	Union européenne	14 novembre 2024

^a Communiqué dans une autre langue que les langues officielles des Nations Unies.

^b Seul le résumé a été communiqué dans une langue officielle des Nations Unies.

Annexe II

Liste des Parties ayant soumis des cibles nationales alignées avec le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal grâce à l'outil d'établissement de rapport en ligne, au 18 octobre 2024⁵

	<i>Partie</i>	<i>Date de publication</i>
1	Afrique du Sud	18 octobre 2024
2	Algérie	1 ^{er} août 2024
3	Angola	13 septembre 2024
4	Arabie saoudite	15 octobre 2024
5	Australie	18 octobre 2024
6	Autriche	1 ^{er} août 2024
7	Azerbaïdjan	20 juillet 2024
8	Bangladesh	29 septembre 2024
9	Bénin	30 septembre 2024
10	Bhoutan	25 juillet 2024
11	Bosnie-Herzégovine	2 août 2024
12	Botswana	14 octobre 2024
13	Burkina Faso	16 août 2024
14	Burundi	25 juillet 2024
15	Cabo Verde	18 octobre 2024

⁵ La liste sera mise à jour lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties, afin de tenir compte de toute autre communication reçue.

16	Cambodge	29 juillet 2024
17	Cameroun	23 août 2024
18	Canada	20 septembre 2024
19	Chine	6 septembre 2024
20	Chypre	18 octobre 2024
21	Colombie	17 septembre 2024
22	Comores	1 ^{er} août 2024
23	Costa Rica	2 août 2024
24	Côte d'Ivoire	15 octobre 2024
25	Croatie	2 août 2024
26	Cuba	25 juillet 2024
27	Djibouti	15 août 2024
28	El Salvador	16 octobre 2024
29	Émirats arabes unis	1 ^{er} août 2024
30	Équateur	31 août 2024
31	Érythrée	16 octobre 2024
32	Espagne	22 juillet 2024
33	Eswatini	31 juillet 2024
34	Éthiopie	5 juillet 2024
35	Fidji	8 octobre 2024
36	Finlande	19 août 2024
37	France	31 juillet 2024
38	Gabon	9 septembre 2024
39	Ghana	1 ^{er} août 2024
40	Guatemala	13 août 2024
41	Guinée	8 octobre 2024
42	Guinée équatoriale	13 septembre 2024
43	Honduras	31 juillet 2024
44	Hongrie	2 juillet 2024
45	Îles Cook	16 octobre 2024
46	Inde	10 septembre 2024
47	Indonésie	12 septembre 2024
48	Irlande	20 août 2024
49	Israël	9 août 2024
50	Japon	31 juillet 2024
51	Jordanie	3 août 2024
52	Kenya	31 juillet 2024
53	Laos	9 octobre 2024
54	Lesotho	27 septembre 2024
55	Liban	2 août 2024
56	Liberia	3 août 2024
57	Libye	17 octobre 2024
58	Luxembourg	30 juillet 2024

59	Madagascar	29 juillet 2024
60	Malaisie	1 ^{er} juillet 2024
61	Malawi	31 juillet 2024
62	Mali	17 octobre 2024
63	Malte	31 juillet 2024
64	Maroc	2 août 2024
65	Mexique	31 juillet 2024
66	Mongolie	4 août 2024
67	Mozambique	31 juillet 2024
68	Népal	1 ^{er} août 2024
69	Niger	31 juillet 2024
70	Nigéria	31 juillet 2024
71	Nouvelle-Zélande	7 octobre 2024
72	Ouganda	4 octobre 2024
73	Ouzbékistan	7 août 2024
74	Pakistan	15 août 2024
75	Panama	31 juillet 2024
76	Papouasie–Nouvelle-Guinée	14 octobre 2024
77	Paraguay	31 juillet 2024
78	Pérou	18 octobre 2024
79	République centrafricaine	15 septembre 2024
80	République de Corée	1 ^{er} août 2024
81	République de Moldova	30 juillet 2024
82	République démocratique du Congo	2 août 2024
83	République dominicaine	20 septembre 2024
84	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 ^{er} août 2024
85	Rwanda	1 ^{er} août 2024
86	Sénégal	24 août 2024
87	Sierra Leone	15 octobre 2024
88	Slovénie	17 octobre 2024
89	Somalie	19 août 2024
90	Soudan	26 juillet 2024
91	Soudan du Sud	16 octobre 2024
92	Suède	3 juillet 2024
93	Tchad	12 septembre 2024
94	Tchéquie	31 juillet 2024
95	Togo	25 juillet 2024
96	Tonga	16 octobre 2024
97	Tunisie	15 octobre 2024
98	Türkiye	17 octobre 2024
99	Union européenne	14 novembre 2024
100	Vanuatu	1 ^{er} août 2024

101	Venezuela (République bolivarienne du)	2 août 2024
102	Yémen	1 ^{er} août 2024
103	Zimbabwe	9 octobre 2024

5/2. Forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, réalisé lors de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

L'Organe subsidiaire chargé de l'application,

Se félicitant de la participation des Parties et prenant note des points de vue exprimés par les Parties lors du forum libre pilote d'examen volontaire par les pays organisé à sa cinquième réunion,

Prenant note du résumé du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur le forum libre pilote,

Recommande que, lorsqu'elle examinera à sa seizième réunion le projet de décision sur l'approche multidimensionnelle renforcée de la planification, du suivi, des rapports et de l'examen figurant dans la recommandation 4/2 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, la Conférence des Parties inclue dans sa décision des éléments allant dans le sens de ce qui suit :

La Conférence des Parties,

Rappelant ses décisions XIII/25 du 9 décembre 2016, 14/29 du 29 novembre 2018 et 15/6 du 19 décembre 2022,

1. *Prend note* des points de vue exprimés par les Parties et du résumé du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur le forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, réalisé lors de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire ;⁶

2. *[Prie* la Secrétaire exécutive, selon la disponibilité des ressources et en fonction de l'orientation du Bureau de la Conférence des Parties, d'identifier les moyens de convoquer des dialogues infrarégionaux ou régionaux, en tenant compte des expériences et des enseignements tirés des dialogues régionaux précédents,⁷ ainsi qu'un dialogue interrégional possible, selon la disponibilité des ressources, en tenant compte des expériences du forum libre pilote s'étant déroulé à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire.]

⁶ Annexe au document CBD/SBI/5/4.

⁷ Voir www.cbd.int/nbsap.

II. Compte rendu des débats

Introduction

1. Les Parties suivantes à la Convention sur la diversité biologique ont participé à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application :

Afrique du Sud	Géorgie	République de Moldova
Algérie	Ghana	République
Allemagne	Guatemala	démocratique du
Angola	Guinée	Congo
Antigua et Barbuda	Guinée équatoriale	République
Arabie Saoudite	Haïti	démocratique
Argentine	Hongrie	populaire lao
Arménie	Islande	République dominicaine
Australie	Inde	République-Unie de
Autriche	Indonésie	Tanzanie
Azerbaïdjan	Irak	Royaume-Uni de
Bahamas	Irlande	Grande-Bretagne et
Bangladesh	Italie	d'Irlande du Nord
Barbade	Jamaïque	Rwanda
Belgique	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bénin	Jordanie	Sainte-Lucie
Bhoutan	Kenya	Sao Tomé et Príncipe
Bosnie-Herzégovine	Kirghizistan	Sénégal
Brésil	Kiribati	Seychelles
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Libéria	Singapour
Cabo Verde	Libye	Somalie
Cambodge	Luxembourg	Soudan
Cameroun	Madagascar	Sri Lanka
Canada	Malaisie	Suède
Chili	Malawi	Suisse
Chine	Maldives	Suriname
Colombie	Maroc	Tadjikistan
Comores	Maurice	Tchéquie
Cook (Îles)	Mexique	Thaïlande
Costa Rica	Micronésie (États	Togo
Côte d'Ivoire	fédérés de)	Tonga
Cuba	Mozambique	Trinité et Tobago
Danemark	Namibie	Tunisie
Djibouti	Népal	Turkménistan
Égypte	Nigeria	Tuvalu
Émirats arabes unis	Norvège	Ukraine
Équateur	Nouvelle-Zélande	Union européenne
Espagne	Ouganda	Uruguay
Eswatini	Pakistan	Vanuatu
Éthiopie	Paraguay	Venezuela (République
Fédération de Russie	Pérou	bolivarienne du)
Fidji	Pologne	Zambie
Finlande	République	Zimbabwe
France	Centrafricaine	
Gabon	République de Corée	

2. Les États suivants, qui ne sont pas Parties à la Convention, étaient également représentés : Saint-Siège et États-Unis d'Amérique.

3. Ont également participé à la réunion des observateurs des organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées, des secrétariats de conventions et d'autres organes et organisations ci-après :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Équipe de pays des Nations Unies en Colombie
Fonds pour l'environnement mondial	Programme de développement des Nations Unies
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
Instance permanente sur les questions autochtones	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
	Organisation mondiale de la Santé

4. Les informations concernant la participation à la réunion sont disponibles dans le document d'information CBD/SBI/5/INF/1.

Point 1

Questions d'organisation

a) Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte le 16 octobre 2024 à 10 h 15 par le Président, Chirra Achalender Reddy (Inde).

6. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, le Président a succinctement présenté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le rôle joué par l'Organe subsidiaire concernant l'examen et l'amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention et du Cadre. Les quatre objectifs et les 23 cibles du Cadre couvraient l'ensemble des questions relatives à la biodiversité, notamment la remise en état des écosystèmes dégradés, la protection des zones terrestres, marines et aquatiques, le financement et la santé. De son point de vue, la question la plus importante et la plus complexe était celle de l'information de séquençage numérique, sur laquelle, au fil du temps, les Parties allaient discuter, débattre et trouver un consensus qui bénéficierait à tout un chacun. On attendait des Parties qu'elles élaborent des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique en vue de réaliser les objectifs et les cibles du Cadre, ainsi que leurs propres cibles nationales pour la biodiversité, en fonction de leurs priorités, de leur situation et de leurs capacités, d'ici à 2030. Il était important de reconnaître que l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi que des cibles nationales pour la biodiversité alignées sur le Cadre, était une tâche considérable, qui nécessitait impérativement la participation de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales.

7. Les déclarations d'ouverture ont été prononcées par Susana Muhamad, Ministre de l'environnement et du développement durable de Colombie, par Ning Liu, Directeur général adjoint du Département de la conservation de la nature et de l'écologie de Chine, au nom du Président de la

quinzième session de la Conférence des Parties, Huang Runqiu, Ministre de l'écologie et de l'environnement de Chine, et par Astrid Schomaker, Secrétaire exécutive du secrétariat de la Convention.

8. La Ministre colombienne de l'environnement et du développement durable a souhaité, par vidéo, la bienvenue aux participants à Cali, une ville au cœur de la diversité biologique et culturelle du Pacifique. Elle a exprimé l'espoir que le lieu soit propice à un dialogue et à des délibérations productifs, permettant de dégager un consensus sur tous les points de l'ordre du jour de la présente réunion. Au cours des prochains jours, l'Organe subsidiaire devait relever le défi particulier d'envoyer à la Conférence des Parties un message clair sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre, en mettant particulièrement l'accent sur le forum libre d'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays. Le monde se trouvait à un carrefour où la perte de biodiversité, les changements climatiques et la pollution détruisaient le tissu de la vie, et il fallait que toutes les Parties s'engagent plus fermement aux niveaux national et local, et que l'ensemble de la société et des gouvernements se mobilisent pour définir une voie ambitieuse permettant de réaliser des changements transformateurs en faveur de la durabilité de la planète, de l'économie et de la société. Cela nécessitait un suivi rigoureux, étayé par les connaissances et les capacités scientifiques, mais aussi par des échanges avec les détenteurs de savoirs ancestraux et les communautés locales, en particulier celles qui se trouvaient en première ligne et subissaient l'impact des crises. Ces échanges et ces accords sociaux, ainsi que la mobilisation d'un financement souple, innovant et direct, seraient essentiels pour remplir les engagements de mise en œuvre pris par toutes les Parties à la quinzième réunion de la Conférence des Parties. La Ministre a exprimé ses vœux de succès aux participants dans leurs travaux, tout en leur rappelant qu'ils œuvraient à la construction de liens harmonieux avec la nature.

9. Le Directeur général adjoint du Département de la conservation de la nature et de l'écologie de Chine, s'exprimant au nom du Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, a également souhaité la bienvenue aux représentants à Cali, une ville connue pour la richesse de son patrimoine culturel et de sa biodiversité. La présente réunion était la dernière à se tenir sous la présidence de son pays avant que le relais ne soit passé à la Colombie, marquant ainsi le début d'une nouvelle phase, qui comporterait de nouveaux défis, mais aussi de nouvelles opportunités. L'adoption du Cadre mondial de la biodiversité avait fixé l'orientation de la conservation de la biodiversité mondiale pour la prochaine décennie et au-delà. Les Parties commençaient à présent à faire le premier pas vers la mise en œuvre du Cadre, en élaborant leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, afin d'appuyer les cibles nationales. Il a exprimé l'espoir que les discussions de la présente réunion apporteraient l'inspiration nécessaire à ceux qui devaient encore achever l'élaboration de ces stratégies et plans. La définition de cibles nationales ne constituait toutefois que la première étape de la mise en œuvre du Cadre, et il était essentiel d'assurer une mise en œuvre efficace. La Chine avait décidé de créer concrètement le Fonds pour la biodiversité de Kunming grâce à un investissement initial de 1,5 milliard de yuans. Le Fonds avait été lancé en décembre 2023, et son lancement officiel avait eu lieu en mai 2024, avec la signature d'un accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Bureau du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal à Pékin. L'évaluation des projets avait commencé, et il espérait qu'une première série de projets serait approuvée et que des lignes directrices relatives à la levée de fonds pour les projets futurs seraient produites au cours de la seizième réunion de la Conférence des Parties. Notant que l'Initiative d'action pour le Cadre lancée par la Chine en décembre 2023 avait également largement retenu l'attention de la communauté internationale, 27 Parties et institutions y ayant adhéré à ce jour, il a invité les pays développés et les pays en développement à utiliser le Fonds pour appuyer la mise en œuvre du Cadre. En conclusion, il a appelé les pays et les organisations à collaborer pour trouver des solutions et produire des effets positifs et s'est engagé à travailler avec le Bureau, le Président, le secrétariat et tous les représentants pour faire en sorte que la réunion soit fructueuse.

10. Au cours de son allocution, la Secrétaire exécutive a souligné que la présente réunion offrait l'occasion d'examiner l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et

des cibles nationales, ainsi que leur alignement sur le Cadre. Au cours des deux dernières années, les Parties s'étaient concentrées sur l'élaboration de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et, à ce jour, 29 Parties les avaient soumis et 91 avaient soumis leurs cibles nationales. De nombreuses cibles étant désormais fixées, il était temps de passer à la mise en œuvre. Le Cadre constituait le plan directeur de l'humanité en vue d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité et tenait compte des liens avec de nombreuses autres questions, ce qui faisait sa force mais posait aussi des difficultés. Pour atteindre les objectifs d'ici à 2030, les Parties devaient toutefois faire davantage, et agir plus rapidement. Pour mener à bien ses travaux, l'Organe subsidiaire devait tenir compte des difficultés inhérentes à la détermination de l'efficacité des mesures de protection de la biodiversité. L'adoption du Cadre avait permis de surmonter ces difficultés inhérentes en introduisant 23 cibles mesurables fondées sur la science et les enseignements tirés de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il était maintenant temps d'examiner les progrès accomplis et de déterminer la voie à suivre. L'état d'avancement de l'alignement des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles nationales sur le Cadre constituait un indicateur fiable des progrès accomplis. En 2023 et 2024, le secrétariat avait organisé une série de dialogues pour faciliter le partage d'expériences et l'apprentissage par les pairs concernant la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les résultats de ces dialogues alimenteraient les discussions de la présente réunion, qui avait pour premier objet l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Élection du Rapporteur de la réunion

11. À sa première séance plénière, le 16 octobre, l'Organe subsidiaire a décidé que Moustafa Fouda (Égypte) serait le Rapporteur de la réunion.

12. Le Rapporteur a prononcé des remerciements au nom de tous les participants.

Adoption de l'ordre du jour

13. À sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat⁸:

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la réunion ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris des moyens de mise en œuvre.
3. Autres questions.
4. Adoption du rapport.
5. Clôture de la réunion.

Organisation des travaux

14. Également à sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a approuvé la proposition d'organisation des travaux⁹.

Point 2

Examen de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris des moyens de mise en œuvre

⁸ CBD/SBI/5/1.

⁹ CBD/SBI/5/1/Add.2, annexe I.

15. L'Organe subsidiaire a commencé l'examen du point 2 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Il était saisi de notes du secrétariat sur : l'examen de la mise en œuvre : progrès accomplis dans la définition de cibles nationales et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, comprenant un projet de recommandation¹⁰; une analyse des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et mis à jour, conformément au Cadre¹¹; une analyse des cibles établies par les Parties, conformément au Cadre¹²; un résumé des principales conclusions des dialogues régionaux et infrarégionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité¹³; le forum pilote à composition non limitée pour un examen volontaire de la mise en œuvre par les pays à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire, comprenant un projet de recommandation¹⁴. D'autre part, toutes les conclusions des dialogues étaient disponibles en tant que documents de référence sur la page Web de la réunion¹⁵.

Déclarations générales

16. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Japon, Jordanie, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal (au nom des États africains), Seychelles, Somalie, Suisse, Togo, Uruguay et Zimbabwe.

17. À sa 2^{ème} séance plénière, le 16 octobre, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

18. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Algérie, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Malawi, Pérou, République de Moldova, République dominicaine, Soudan, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Vanuatu (au nom des îles du Pacifique représentées à la réunion) et Venezuela (République bolivarienne du).

19. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement, et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

20. D'autres déclarations ont été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CBD, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum autochtone international sur la biodiversité et les services écosystémiques, du Réseau des femmes autochtones sur la biodiversité d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

21. Après l'échange de points de vue, le Président a déclaré qu'il élaborerait un projet de recommandation, en consultation avec le secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés par les Parties.

22. À la 4^{ème} séance plénière, le 17 octobre, le Président a constitué un groupe d'Amis de la présidence, avec la facilitation d'Andrea Cruz Angón (Mexique) pour l'aider à simplifier le texte du projet de recommandation.

¹⁰ CBD/SBI/5/2/Rev.1.

¹¹ CBD/SBI/5/2/Add.1/Rev.1.

¹² CBD/SBI/5/2/Add.2/Rev.1.

¹³ CBD/SBI/5/2/Add.3.

¹⁴ CBD/SBI/5/3.

¹⁵ Voir www.cbd.int/conferences/2024/sbi-05/documents.

23. À sa 5^{ème} séance plénière, le 18 octobre, à la suite d'un rapport du facilitateur du groupe des amis de la présidence sur les travaux du groupe, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation présenté par la présidence, portant sur l'examen de la mise en œuvre : progrès accomplis dans la définition des cibles nationales et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité.

24. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Gabon, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, République démocratique du Congo, Togo, Turkménistan et Ouganda.

25. À sa sixième séance plénière, le 18 octobre, l'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Jamaïque, Japon, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Suisse, Togo et Zimbabwe.

27. À l'issue de l'échange de vues, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/5/L.2, en vue de son adoption formelle.

28. Le représentant de la République démocratique du Congo a exprimé une réserve concernant le processus ayant conduit à l'approbation du projet de recommandation.

29. L'Organe subsidiaire a ensuite adopté le projet de recommandation CBD/SBI/5/L.2 en tant que recommandation 5/1 (voir sect. I).

Forum pilote à composition non limitée pour un examen volontaire de la mise en œuvre par les pays

30. À la 2^{ème} séance plénière, le Président a ouvert le forum pilote à composition non limitée pour un examen volontaire de la mise en œuvre par les pays. Le forum, animé par Natasha Walker et Martín Sánchez Vilchis, comprenait trois séances thématiques en plus de la séance d'ouverture.

31. Le représentant du secrétariat a présenté le document CBD/SBI/5/3 et a attiré l'attention sur des informations supplémentaires concernant le forum pilote dans la note de scénario pour la réunion¹⁶.

32. L'Organe subsidiaire a ensuite entendu un groupe composé de représentants des Parties ayant organisé des dialogues sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, qui ont fait part de certains points soulevés au cours des dialogues. Les intervenants étaient Taimur al-Said, spécialiste de l'environnement au sein du Bureau de la conservation de l'environnement auprès de l'Autorité de l'environnement d'Oman; Bilal Abdel-Hamid Moh'd Qteshat, Directeur au sein de la Direction de la protection de la nature auprès du Ministère jordanien de l'environnement; Roxana Virginia Solis Ortiz, Coordonnatrice de la Direction de la gestion de l'instrument de la diversité biologique, de la conservation des écosystèmes et des espèces auprès du Ministère péruvien de l'environnement; et Nozanin Rasulova, Chef du Département de la coopération sectorielle et intersectorielle pour l'application de la Convention sur la diversité biologique et de ses Protocoles auprès du Centre national de la biodiversité et de la prévention des risques biotechnologiques au Tadjikistan.

¹⁶ CBD/SBI/5/1/Add.2.

Session 1 : approches pangouvernementales et pansociétales et intégration des Protocoles et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

33. La première séance thématique du forum s'est tenue lors de la 3^{ème} séance plénière, le 17 octobre.

34. La séance a été présidée par Norbert Bärlocher (Suisse) et a consisté en une table ronde suivie d'un dialogue ouvert avec les représentants des Parties et les observateurs, animés par des facilitateurs.

35. Au début de la séance, le Président a fait des observations liminaires et a présenté les intervenants, à savoir : Angela Lozan, gestionnaire de projet au sein du Bureau national pour la mise en œuvre des projets environnementaux auprès du Ministère de l'environnement de la République de Moldova; Andrea Cruz Angón, spécialiste de la biodiversité auprès de la Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité du Mexique; Nicolas Laurent, Coordonnateur de la biodiversité pour les affaires européennes et internationales au sein de la Direction de l'aménagement, du logement et de la nature auprès du Ministère de la transition écologique et de la cohésion territoriale de la France; Krishneel Nand, Administrateur principal par intérim de l'environnement au sein du Département de l'environnement auprès du Ministère de l'environnement et des changements climatiques des îles Fidji; Moustafa Fouda, Conseiller ministériel sur la biodiversité auprès du Ministère égyptien de l'environnement; et Claudia Valeria Sánchez Flores, membre du Réseau des femmes autochtones pour la biodiversité au Mexique.

36. À l'issue du débat interactif, le Président a résumé les principaux messages ressortant du débat et a clôturé la séance.

Session 2 : établissement et suivi des cibles nationales

37. La deuxième séance thématique du forum a débuté lors de la 3^{ème} séance plénière et s'est poursuivie pendant la 4^{ème} séance plénière.

38. La séance a été présidée par Somaly Chan (Cambodge) et a consisté en une table ronde suivie d'un dialogue ouvert avec les représentants des Parties et les observateurs, animés par des facilitateurs.

39. Au début de la séance, le Président a fait des observations liminaires et a présenté les intervenants, à savoir : Ditta Greguss, Conseillère sur la politique de la biodiversité auprès du Ministère de l'agriculture de la Hongrie; Iemdaad Rodjan, Secrétaire permanent adjoint par intérim auprès du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement du Suriname; Moumouni Ouedraogo, Inspecteur des eaux et des forêts au sein du secrétariat permanent du Conseil national de développement durable auprès du Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de la santé du Burkina Faso; Wataru Suzuki, Directeur du Bureau de la stratégie de la biodiversité auprès du Ministère de l'environnement du Japon; Jane Stratford, Directrice adjointe auprès du Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni; et Priyanka Pandey, de Biodiversity Hub International.

40. À l'issue du débat interactif, le Président a résumé les principaux messages ressortant du débat et a clôturé la séance.

Session 3 : moyens de mise en œuvre, y compris la planification du financement national de la biodiversité et la planification du renforcement des capacités

41. La troisième séance thématique du forum s'est tenue au cours de la 4^{ème} séance plénière.

42. La séance a été présidée par Teona Karchava (Géorgie) et a consisté en une table ronde suivie d'un dialogue ouvert avec les représentants des Parties et les observateurs, animés par des facilitateurs.

43. Au début de la séance, le Président a fait des observations liminaires et a présenté les intervenants, à savoir : Tsepang Makholela, Directeur principal chargé du suivi de la biodiversité et de services spécialisés au sein du Service des forêts, de la pêche et de l'environnement auprès du Ministère des affaires environnementales de l'Afrique du Sud; Liu Yan, Professeur à Nanjing Institute of Environmental Sciences, expert auprès du Ministère de l'écologie et de l'environnement de la Chine; Rashad Allahverdiyev, Chef adjoint du Service de la protection de la biodiversité auprès du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles de l'Azerbaïdjan; Mauricio Cabrera Leal, Vice-ministre, Politiques et réglementations environnementales, Ministère de l'environnement et du développement durable de la Colombie; Anne Teller, Experte principale au sein de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne; et Camari Divuniwaqa, membre du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité.

44. À l'issue du débat interactif, le Président a résumé les principaux messages ressortant du débat et a clôturé la séance.

Séance de clôture

45. À la cinquième séance plénière, le 18 octobre, le Président a présenté son résumé des principaux messages du forum. Le résumé du Président figure dans l'annexe I au présent rapport.

Recommandation

46. À sa sixième séance plénière, l'Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation présenté par le Président sur le forum libre pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire.

47. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Gabon, Géorgie, Jamaïque, Mexique, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo, Somalie et Union européenne et ses États membres.

48. À l'issue de l'échange de vues, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié oralement, et l'a adopté en tant que recommandation 5/2 (voir sect. I).

49. Le représentant de la République démocratique du Congo a demandé que la cessation des services d'interprétation et la disponibilité intermittente du service Internet pendant la négociation du projet de recommandation soient notées dans le présent rapport.

Point 3

Autres questions

50. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 4

Adoption du rapport

51. À sa sixième séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté le présent rapport, tel que modifié oralement, sur la base du projet de rapport établi par le Rapporteur¹⁷, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

Point 5

Clôture de la réunion

52. Après les échanges de politesse d'usage, la réunion a été déclarée close à 19 h 20 le 18 octobre 2024.

¹⁷ CBD/SBI/5/L.1.

Annexe

Résumé du Président des échanges du forum libre pilote sur l'examen par les pays de la mise en œuvre organisé par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa cinquième réunion

1. À sa cinquième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a animé un forum libre d'examen volontaire par les pays conformément au mode de fonctionnement présenté dans le document CBD/SBI/4/4/Add.1 et les procédures mises de l'avant dans le document CBD/SBI/5/3.
2. Le forum libre comprenait une séance d'ouverture et trois séances de fond portant sur :
 - a) Les approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société, et l'intégration des protocoles de la Convention sur la diversité biologique et des autres accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
 - b) L'établissement et le suivi des cibles nationales ;
 - c) Les moyens de mise en œuvre, comprenant la planification financière nationale de la biodiversité et la planification du développement des capacités.
3. Le forum libre a été présenté en mode interactif et a porté sur les expériences des Parties et des observateurs dans la mise en œuvre de la Convention, plus particulièrement les efforts déployés par les Parties et les observateurs pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au niveau national.
4. Le présent document est un résumé des points soulevés pendant le forum libre préparé par le Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, en consultation avec les présidents des différentes séances. Le texte n'a pas été négocié par les Parties et les points soulevés dans le résumé ne doivent pas être interprétés comme étant le fruit d'un consensus.

Séance d'ouverture

5. La session d'ouverture a préparé le terrain pour les sessions suivantes et a donné aux participants l'occasion de mettre en lumière leurs expériences en rapport avec les questions abordées lors des sessions thématiques. Les points suivants ont été soulevés, et certains d'entre eux ont été examinés plus en détail par la suite :
 - a) Des exemples positifs de la manière dont une volonté politique renforcée améliore l'approche de l'ensemble du gouvernement et de l'ensemble de la société joue un rôle crucial dans la mise en œuvre ;
 - b) Différentes visions du monde existaient, avec des incidences évidentes sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
 - c) Des exemples ont été donnés de difficultés à collaborer efficacement avec certains acteurs, ceux-ci pouvant avoir des objectifs, des connaissances et des besoins différents ;
 - d) La coopération régionale était importante, compte tenu de la nature transfrontière de la biodiversité ;
 - e) La diversité des cadres institutionnels restait un obstacle au niveau régional, car différents pays avaient ratifié différents accords et protocoles. À cet égard, certains ont noté la nécessité d'une coopération synergique entre les accords environnementaux au niveau international ;
 - f) Les priorités politiques divergentes, notamment en matière de sécurité et de désertification/dégradation des terres, restaient un obstacle à la mise en œuvre de la Convention. Toutefois, certains participants ont souligné le caractère crucial d'une mise en œuvre synergique des

mesures portant sur les changements climatiques, la désertification/dégradation des terres et la biodiversité ;

g) Le financement, y compris son décaissement et son allocation, restait une difficulté. Certains ont souligné qu'il existait des différences entre les pays en matière d'accessibilité aux ressources financières et de disponibilité de celles-ci, et que cela avait un impact sur la manière dont les pays pouvaient mettre en œuvre la Convention et collaborer entre eux.

Première séance : Approche pangouvernementale et de l'ensemble de la société, et intégration des protocoles à la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

6. Les participants ont échangé sur les principaux facteurs qui contribuent au succès de la coordination, de la communication, des arrangements institutionnels et des mécanismes de participation significative, ainsi que sur les approches innovatrices pour la participation. Plusieurs représentants des Parties ont soulevé les points suivants :

a) Une approche pangouvernementale et de l'ensemble de la société, et l'intégration d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, étaient importants pour une révision, une mise à jour et une mise en œuvre productifs des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;

b) La participation de l'ensemble du gouvernement et des secteurs au processus de révision et de mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité était fondamentale. Les ministères de secteurs de la production, tels que ceux responsables de la pêche, de l'exploitation minière et de l'agriculture, ainsi que les ministères des finances et de l'économie, étaient très importants à cet égard ;

c) Les protocoles étaient complexes sur le plan technique et leur mise en œuvre exigeait des compétences spécialisées. La mise en œuvre, l'inclusion et l'intégration des protocoles dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité demandaient une expertise particulière, et les dialogues, les ateliers et le renforcement des capacités pouvaient faciliter ce processus ;

d) L'investissement en temps dans la sensibilisation, le partage des connaissances, la communication et les médias, les mesures d'incitation et une structure adéquate de coordination étaient des éléments clés à prendre en compte dans la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale et pansociétale ;

e) La cartographie des parties prenantes pourrait appuyer la mise en œuvre efficace d'une approche pangouvernementale et pansociétale, y compris la reconnaissance du fait que certains peuvent jouer un double rôle en tant qu'utilisateurs et « gardiens » de la biodiversité ;

f) Il était important d'utiliser et de tirer parti des bonnes pratiques relatives à la participation des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, par exemple dans le cadre des consultations et de la conception des projets ;

g) Un dialogue constructif avec les peuples autochtones et les communautés locales devait être renforcé à tous les niveaux, ce qui nécessitait des ressources et des mécanismes de coordination efficaces ;

h) Les organisations universitaires et de recherche jouaient également un rôle important dans la révision et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et dans le suivi à l'appui d'une mise en œuvre efficace ;

i) Les dispositions et contextes institutionnels nationaux sont des déterminants importants des capacités nationales et devaient être pris en compte dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale et pansociétale et l'intégration d'autres accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement ;

- j) La volonté politique et l'État de droit jouaient un rôle essentiel ;
- k) L'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité pourrait être facilitée par une coordination régionale entre pays voisins ;
- l) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité devraient prévoir des mesures d'incitation à l'intention des partenaires et des parties prenantes ;
- m) Un effort concerté et soutenu est nécessaire pour assurer la participation et la représentation des parties prenantes à tous les stades et entre les générations. Des ressources sont nécessaires, ainsi que la mise à disposition de plateformes et de mécanismes, et d'autres moyens de participation active ;
- n) Le dialogue constructif constituait un élément clé qu'il fallait encourager, notamment au moyen de processus consultatifs novateurs et efficaces, tels que les assemblées de citoyens, et l'utilisation de plateformes d'échange interactives (du niveau local au niveau national, et vice versa)
- o) Les bonnes pratiques pour la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité utilisant une approche pangouvernementale et pansociétale comprenaient notamment :
 - i) Des efforts supplémentaires, notamment pour assurer la participation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leur interaction ;
 - ii) La collaboration avec d'autres ministères, qui pourrait être facilitée par des structures de gestion, des mécanismes de coordination et des processus, tels que le processus de Berne, qui encourage la coopération et les synergies entre les points focaux des différents secteurs, conventions et accords multilatéraux sur l'environnement ;
- p) Il était important de faire participer les jeunes, lesquels pouvaient également solliciter de manière proactive les gouvernements nationaux de diverses manières et par divers moyens dans le cadre des processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Ces processus pouvaient aboutir à divers résultats et permettre de tirer des enseignements particuliers sur la participation effective, notamment au niveau infranational ;
- q) Les gouvernements devraient rendre compte aux communautés locales qui dépendaient des services rendus par les écosystèmes, tels que la pêche, de la mise en œuvre en cours des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

Deuxième séance : Définition et suivi des cibles nationales

7. Les participants ont réfléchi aux facteurs clés permettant de transposer avec succès le cadre dans les processus et politiques nationaux. Ils ont également discuté des éléments essentiels à la définition et au suivi des cibles nationales. Ils ont exprimé le souhait d'en savoir plus sur les outils développés par d'autres. Les points suivants ont été soulevés par plusieurs représentants des Parties :

- a) La participation des titulaires de droits et des parties prenantes avait été très utile pour l'élaboration globale des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles nationales et avait contribué à apporter des avantages aux groupes concernés, tout en appuyant une mise en œuvre efficace, mais il pourrait être difficile de faire participer tous les titulaires de droits et toutes les parties prenantes à l'élaboration des cibles nationales et de tenir compte des perspectives et des ambitions de tous, et une participation significative nécessitait des ressources, la mise à disposition de plateformes accessibles et des moyens permettant des dialogues et une participation constructifs ;
- b) Le développement des capacités, la communication, la sensibilisation et le partage des connaissances étaient essentiels à l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité, ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre de cibles nationales. Le dialogue était un élément clé qu'il fallait encourager ;

c) Des approches flexibles étaient utiles pour définir et mettre en œuvre des cibles nationales dans des systèmes décentralisés, tandis qu'une coordination était nécessaire pour garantir des efforts conjoints en vue d'atteindre des cibles nationales communes ;

d) La décentralisation de la collecte des données, par exemple en faisant appel à diverses institutions et processus gouvernementaux ou en associant la société civile, d'autres institutions gouvernementales et des partenaires, pourrait contribuer à appuyer un suivi efficace de la mise en œuvre ;

e) L'attribution à d'autres ministères de la planification et de l'élaboration de certaines cibles nationales a permis de répartir les responsabilités et de renforcer le principe de responsabilité partagée dans l'ensemble des gouvernements. À cet égard, certains ont fait remarquer que la participation d'autres ministères pouvait être facilitée par des structures interministérielles et la désignation de points focaux et de points de contact ;

f) La coordination avec les points focaux nationaux des protocoles et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement avait permis de créer des synergies dans la définition des cibles et le suivi ;

g) Au niveau national, certaines cibles pourraient être plus prioritaires ;

h) Un examen des lois et institutions existantes pourrait servir de base à l'élaboration de cibles ambitieuses mais réalistes, conformes au cadre ;

i) La clarté et la cohérence des lois et des politiques étaient essentielles pour la définition et la mise en œuvre des cibles nationales afin de garantir que tous les acteurs contribuent à la mise en œuvre. Un cadre commun et juridiquement contraignant pour la biodiversité a été cité comme un élément essentiel du renforcement de la mise en œuvre ;

j) Les systèmes nationaux de suivi sont à la base de la prise de décision, mais ils présentent des lacunes et il faudrait vraisemblablement consacrer des ressources importantes pour les mettre en place.

Troisième séance : moyens de mise en œuvre, y compris le financement national de la biodiversité et le renforcement des capacités.

8) Les participants ont réfléchi aux moyens de mise en œuvre, y compris la planification du financement national de la biodiversité et la planification du développement des capacités. Les participants ont profité de la séance pour partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques et recenser les besoins, les lacunes et les défis actuels liés à la création et au renforcement des capacités et au financement pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les points suivants ont été soulevés par plusieurs représentants des Parties :

a) Le processus d'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité constituait une bonne occasion d'identifier les besoins de financement et d'attirer des fonds supplémentaires de diverses sources, y compris du secteur privé et d'organisations philanthropiques ;

b) La réalisation d'une analyse des financements existants, l'évaluation des coûts des stratégies et plans nationaux pour la biodiversité et des actions associées, la détermination des lacunes actuelles et la recherche de modèles de financement durables pour combler ces lacunes, y compris par des solutions de financement innovantes, constituaient une base solide aux fins de la mise en œuvre ;

c) Un engagement fort et le suivi des dépenses de tous les ministères en faveur de la biodiversité, sur la base de leur mandat, pourraient contribuer à garantir un engagement durable et à améliorer la mise en œuvre.;

d) Des solutions de financement innovantes ont été mises en avant, notamment le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les échanges dette-nature et dette-climat, les paiements touristiques, les contributions du secteur privé, les taxes, les crédits carbone, les

microcrédits et les transferts fiscaux (par exemple, aux gouvernements infranationaux pour encourager les efforts de conservation locaux) ;

e) Le financement public restait la principale source de financement de la biodiversité, même si la nécessité de diversifier les sources a été soulignée. Le financement national pourrait être amélioré, par exemple, en établissant ou en renforçant les mécanismes de financement nationaux et en adoptant des plans de financement nationaux à court et à long terme ;

f) L'intégration des financements en faveur du climat et de la biodiversité présentait des avantages connexes, même si certains ont souligné la nécessité de prendre des mesures pour éviter les doubles comptages ;

g) La définition de priorités nationales pour orienter la répartition d'un budget national en faveur de la biodiversité, y compris en collaborant avec divers ministères et agences, pourrait soutenir l'affectation des ressources ;

h) Certains participants ont souligné la nécessité de se concentrer sur les sources de financement nationales, tant publiques que privées, tandis que d'autres ont insisté sur l'importance d'augmenter les sources de financement externes ;

i) Il était important de faire participer les ministères des finances et de la planification de manière proactive pour qu'ils reconnaissent la contribution essentielle de la biodiversité et des services écosystémiques à l'économie nationale, et pour qu'ils fassent valoir le bien-fondé de la biodiversité auprès du secteur privé ;

j) Il fallait acquérir de l'expérience dans l'évaluation des besoins en capacités concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris dans le recensement des compétences requises pour la mise en œuvre de cibles spécifiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, telles que la remise en état ;

k) Des besoins en matière de suivi concernant la réalisation des cibles nationales, la création et le renforcement des capacités au niveau national et les lacunes en matière de données et de connaissances ont été mis en évidence ;

l) Des mesures étaient prises pour répondre aux besoins et aux lacunes identifiés en matière de capacités, notamment l'élaboration de stratégies de développement des ressources humaines, de formation ciblée pour des compétences spécifiques, l'embauche de jeunes diplômés dans des organisations liées à la biodiversité et le renforcement des capacités institutionnelles de recherche afin d'appuyer la mise en œuvre de programmes liés à la biodiversité ;

m) Il était nécessaire de renforcer la capacité des parties prenantes, y compris les jeunes, les femmes et les autorités locales à différents niveaux, à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
